



WADI RUM
PETRA
MUKAWIR
MADABA
SALT
ANJARA
MONT NEBO
BETHANIE
AMMAN

PÈLERINAGE EN JORDANIE

2 > 10 MARS 2023

AVEC LE PÈRE SÉBASTIEN GUIZIOU

Renseignements et inscriptions

Service des pèlerinages • Maison diocésaine
20 avenue de Limerick • 29000 Quimper
02 98 64 58 61 • peles29@diocese-quimper.fr



Pèlerinage en JORDANIE LA PRÉSENCE DE DIEU

PROGRAMME

Jour 1 Jeudi 2 mars 2023 -

BREST / PARIS / ISTANBUL / AMMAN

04h00 : Convocation à l'aéroport de **Brest**.

06h10 : Décollage de Brest, vol AF7737, à destination de Paris Roissy.

07h30 : Arrivée à l'aéroport de **Paris Roissy**.

Récupération des bagages

13h15 : Décollage de Paris Roissy, vol TK 1824, à destination d'Istanbul.

18h55 : Arrivée à l'aéroport d'Istanbul.

21h40 : Décollage d'Istanbul, vol TK 812, à destination d'Amman.

22H55 : Arrivée à Amman.

Récupération des bagages.

A l'arrivée à **Amman**, accueil à l'aéroport par votre guide francophone.

Transfert en autocar vers l'hôtel.

Nuit à Amman

Jour 2 Vendredi 3 mars 2023 -

AMMAN / WADI RUM

Le matin, route vers le **Wadi Rum**, encore appelé **Vallée de la Lune**.

Excursion en 4X4 (3 heures) pour l'exploration du **Wadi Rum** en longeant le Djebel Rum et le lieudit Um Ashrin.

Temps de marche dans le désert. Temps de méditation.

Messe en plein air dans le Wadi Rum.

Déjeuner dans le Wadi Rum, en cours de visite.

Dîner et nuit en campement bédouin dans le désert du Wadi Rum.

Jour 3 Samedi 4 mars 2023 -

WADI RUM / PETRA

Très tôt le matin, possibilité d'assister au lever du soleil pour ceux qui le souhaitent. Puis, route vers **Pétra**. Toute la journée sera consacrée à la découverte de **Pétra**, l'ancienne Re-qem.

Bien que malmenée par l'érosion et les différents séismes, la « Ville Rose » vous livrera ses tombeaux, son amphithéâtre, ses temples, sa voie romaine, ses obélisques et son arc de Triomphe.

A travers l'harmonie de ses formes et le jeu de ses couleurs, l'antique cité nabatéenne vous offrira quelques instants d'éternité.

Départ vers les **gorges du Wadi Moussa** connues sous le nom de **Siq**, vers l'ancienne métropole nabatéenne.

Visite du "**Trésor**", aussi appelé El Khazneh, temple-tombeau de grès rose.

Découverte des monuments creusés dans la paroi orientale : le Tombeau Corinthien, le Tombeau de l'Urne et le Tombeau à étages.

Pour ceux qui le pourront physiquement et selon le temps disponible : montée au "**Monastère**", ou Deir, datant du III^e siècle avant J.-C. et plus imposant monument de Petra, taillé dans la roche de grès jaune et isolé au sommet de cette montagne sacrée des Nabatéens. Vue panoramique sur la vallée de l'Araba et de la **Terre Promise**.

Messe en plein air dans les ruines de l'église byzantine sur le site de Pétra.

Déjeuner dans un restaurant sur le site.

Dîner et nuit à Pétra.

Jour 4 Dimanche 5 mars 2023 - PETRA / KERAK / MUKAWIR / MADABA

Tôt le matin, avant de quitter Pétra : arrêt à la Source Moïse.

Continuation de la route par la vallée de la mer Morte.

Arrêt à **Kérak**, ville située à quelques kilomètres à l'est de la Mer Morte. C'est ici qu'a été édifié un célèbre château fort croisé au XII^e siècle, le **Kerak de Moab**. Cette imposante forteresse est un bel exemple d'architecture des Croisés, un mélange de style européen, byzantin et arabe.

Route en direction de **Mukawir ou Machéronte** où se trouvent les ruines du palais d'Hérode Antipas où fut emprisonné Jean-Baptiste, avant d'être décapité selon le désir de Salomé. C'est l'endroit où Salomé a dansé sa danse funèbre avant l'exécution de Saint Jean-Baptiste.

Messe à Mukawir.

Rencontre avec une communauté.

Continuation vers Madaba, un des lieux des plus illustres de la Terre Sainte, aussi appelée « Ville des Mosaïques ».

Déjeuner en cours de visite.

Dîner et nuit à Madaba.

Jour 5 Lundi 6 mars 2023 - MADABA / SALT/ AMMAN

Le matin, visite de l'église **Saint-Georges**, dont le pavement est formé par la célèbre mosaïque représentant la Terre Sainte datant du 6^e siècle.

Visite du musée archéologique où se cachent d'autres chefs d'œuvre trouvés dans l'Eglise de la Vierge et des Apôtres.

Puis vous vous rendrez à l'école des mosaïques afin d'admirer l'art et l'artisanat préservé et perpétré par les habitants de Madaba.

Célébration dans sa paroisse à la Décollation de St Jean Baptiste à Madaba

Rencontre avec un prêtre à Madaba.

Déjeuner dans une communauté chrétienne (si possible).

L'après-midi, route vers **As-Salt**, ville de coexistence entre chrétiens et musulmans, elle est entrée sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 21 juillet 2021. L'Unesco parle désormais d'As-Salt comme d'une « ville de tolérance et d'hospitalité urbaine ». As-Salt est également le siège de la première paroisse du patriarcat latin de Jordanie, fondée en 1866 par le patriarche Vincent Bracco.

Visite de la ville. Enfin, route vers Amman.

Dîner et nuit à Amman.

Jour 6 Mardi 7 mars 2023 - **AMMAN / UMM QUAIS / JERASH / AMMAN**

Le matin, route vers **Umm Quais**, ville au nord de la Jordanie, construite à l'emplacement de l'antique ville de Gadara. Vous pourrez admirer les vestiges de cette antique cité biblique. C'est ici que Jésus accomplit le miracle des cochons.

Puis, route vers **Jérash**.

Déjeuner à Jerash.

L'après-midi, visite de **Jérash**, cette antique citée aux influences tant grecques que romaines, byzantines et aux vestiges majestueux : le forum, l'amphithéâtre, le temple d'Artémis, la voie romaine, les églises...

Retour à Amman.

Messe à l'Eglise de la Vierge Marie.

Temps de rencontre avec le prêtre de la paroisse.

Dîner et nuit à Amman.

Jour 7 Mercredi 8 mars 2023 - **AMMAN / ANJARA / AMMAN**

Le matin, route vers Anjara, vers le **sanctuaire de notre Dame du Mont** : là attendait Marie et les disciples pendant que Jésus prêchait.

Puis, route vers la montagne d'Elie, le tel Mar Elias : site archéologique où ont été découvert des vestiges au XXème siècle. Tradition locale : lieu de naissance du prophète et de vie d'Elie. Retour à Amman.

Visite de la ville d'Amman, capitale du Royaume Hachémite : **le théâtre romain** du IIe siècle qui pouvait accueillir jusqu'à 6 000 personnes, découverte des ruines de la **citadelle** construite à l'emplacement de l'ancienne acropole romaine, puis de la **Mosquée du roi Abdallah**, achevée en 1990 et pouvant accueillir jusqu'à 30 000 fidèles.

Messe à Naour ou à l'Eglise Tiaa Al Ali.

Rencontre avec la communauté.

Déjeuner en cours de journée.

Dîner et nuit à Amman.

Jour 8 Jeudi 9 mars 2023 –

AMMAN / MONT NEBO / BETHANIE / AMMAN

Le matin, route vers le **Mont Nébo**, observatoire naturel dominant la mer Morte et la vallée du Jourdain : évocation de la mort de Moïse.

Visite de la petite église byzantine construite par les premiers chrétiens.

Messe au Mont Nebo.

Visite d'un artisanat de mosaïques.

Déjeuner .

L'après-midi, départ vers **Béthanie**, au-delà du Jourdain, le lieu où Jean-Baptiste prêchait et baptisait durant les premiers jours de son ministère. Lieu supposé du baptême de Jésus.

Retour à Amman.

Dîner et nuit à Amman.

Jour 9 Vendredi 10 mars 2023 -

AMMAN / ISTAMBUL / PARIS / BREST

07h05 : Convocation à l'aéroport d'**Amman**.

10h00 : Décollage d'Amman, vol TK 817, à destination d'**Istanbul**.

13h30 : Arrivée à l'aéroport d'Istanbul

15h45 : Décollage d'Istanbul, vol TK 1827, à destination de **Paris Roissy**.

17h30 : Arrivée à l'aéroport de Paris CDG

Récupération des bagages.

19h45 : Convocation à l'aéroport de Paris CDG

21h45 : Décollage de Paris CDG à destination de **Brest**, vol AF7732

23h00 : Arrivée à Brest

Récupération des bagages.

Les messes et les rencontres sont sous réserve de la disponibilité des lieux et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à des modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

Prix total du pèlerinage

2 140€ : sur une base de 30 personnes, au départ de Brest

2 190€ : sur une base de 25 personnes, au départ de Brest

Attention : Les prestations terrestres étant réglées en dollar us : les prix ont été calculés sur la base d'1 € = 1.10 \$, selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du 8 avril 2022, ainsi que selon les conditions de voyage connues avant COVID-19.

Sur 1 € = 1,10 \$, la part du dollar représente entre 52 % et 59 % du coût total des prestations.

Conformément à la loi, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage (consignes sanitaires liées au COVID 19, qui pourraient être imposées par le pays. Exemple : imposition d'un nombre limité de participants par autocar, ou par guide...) à 35 jours du départ.

Ce prix comprend :

- Le transport aérien sur vols indirects:
A l'aller BREST / PARIS-ROISSY (AIR FRANCE)
PARIS-ROISSY / ISTANBUL / AMMAN (TURKISH AIRLINES)
Au retour AMMAN / ISTANBUL / PARIS-ROISSY (TURKISH AIRLINES)
PARIS-ROISSY / BREST (AIR FRANCE), en classe économique,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité,
- Le service d'accueil à l'aéroport d'Amman,
- Les services d'un guide professionnel francophone,
- Les hébergements, en chambre à deux lits en campement bédouin, et en hôtels de catégorie 3*-4* (normes locales),
- La pension complète du petit déjeuner du deuxième jour au petit-déjeuner (collation) du dernier jour,
- La mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit,
- L'excursion en 4x4 dans le Wadi Rum,
- Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- Le visa pour entrer en Jordanie, (gratuit à ce jour car le groupe loge au minimum 3 nuits en Jordanie – sous réserve pour 2023)
- La location d'audio-guide,
- L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE (par Mutuaide Assistance couverture COVID-19),
- La garantie annulation BIPEL,
- Un sac de voyage, un livre guide, un chèque, des étiquettes bagages et le livret du pèlé,
- Les pourboires pour les hôtels, les restaurants ainsi que les guides accompagnateurs et les chauffeurs,
- Les offrandes pour les communautés rencontrées, les intervenants extérieurs et pour les messes.

Ce prix ne comprend pas :

- Les boissons,
- Toutes les dépenses à caractère personnel,
- Le surcout pour chambre individuelle : 240 €.

Conseils

- Être en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites, monter et descendre du car plusieurs fois par jour...
- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre passeport en cours de validité dans votre valise.
- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

Formalité de police

Vous devez avoir un passeport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date du retour dans le pays.



Merci de joindre impérativement une photocopie de votre passeport à votre inscription

Vous devrez justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.

Pour la Jordanie, le visa est obligatoire. Il s'obtient de manière collective sur présentation d'un manifeste

Chambre individuelle

Les hébergements nous accordent généralement que 10 % du groupe en chambre seule. Nous nous efforçons d'en obtenir autant que souhaité. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, la répartition en chambres à 2 lits s'impose. Nous en parlerons au cours de la réunion préparatoire.

Chambre individuelle forcée

En fonction du nombre de participants, certains de nos pèlerins se trouvent parfois en chambre seule alors que cela n'était pas désiré. Cela peut être une désagréable surprise car il faut alors payer un supplément chambre individuelle. La répartition financière se fera de la manière suivante : 1/3 pèlerin, 1/3 service des pèlerinages, 1/3 agence BIPEL.

Le service garantie annulation

Parce que nous savons qu'un pèlerin, contraint d'annuler son pèlerinage, est suffisamment peiné de ne pouvoir partir, nous lui offrons la possibilité de ne pas être pénalisé financièrement ! Ce service encourage l'inscription avec l'assurance d'une couverture en cas d'annulation

a) Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de santé (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de 160 € de frais d'inscription par personne (80 € pour BIPEL et 80 € pour le Service des pèlerinages), de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

b) Quels sont les événements générateurs du service « Garantie Annulation »

• **Problème de santé**

En cas de maladie (réelle et sérieuse), pandémie COVID-19, accident ou décès :

- De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

- **Refus d'embarquement**

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport. Attention, **les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.**

- **Événement aléatoire ou cas de force majeure**

Événement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par événement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'événement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les événements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure : en cas d'émeute, d'attentat ou d'un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.
- L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.
- La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement.

Aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédant la réservation de votre forfait.

c) Exclusions de la garantie annulation

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a) et b), à l'exclusion de tout autre.

En outre, la garantie annulation exclu la non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, la non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité.

D'autre part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

d) Que faire en cas d'annulation ?

Contacts :

- Le service diocésain aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au 02 98 64 58 61 et / ou par mail à l'adresse suivante : peles29@diocese-quimper.fr
- Ou Agence BIPEL au 02 99 30 58 28 et / ou par mail à l'adresse suivante : bipel@bipel.com.

Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié précédant la date de départ, nous vous remercions de composer le numéro de téléphone d'urgence : 06 60 74 77 65.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation ! Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
 - La copie des versements effectués,
 - La copie du courrier d'annulation,
 - Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...)
- Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

e) Quels sont les frais d'annulation ?

Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 160 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure, les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation :

- Jusqu'à 31 jours du départ : 160 € frais inscription et facturation des frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...),
- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Attention : si vous décidez de conserver la place d'avion de la personne qui annule, et que finalement personne ne peut la remplacer, vous devrez vous acquitter des frais d'annulation de la compagnie, à la date de l'annulation

Les billets d'avion sont émis 8 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même le montant de la surcharge transporteur, appliquée le jour de l'émission, n'est pas remboursable.

Les prix

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

- fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports,
- et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

Les prix définitifs sont calculés au plus tard à 35 jours du départ.

Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs.

Bagages

Une pièce de bagage de 23 kg en soute est autorisée en soute et un bagage de 8 kg en cabine.

Responsabilités

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci – est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

Responsabilités de l'agence

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 160 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,

Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

Faits de grèves

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

Autres conditions

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage – causes qui empêcheront son enregistrement – le client ne peut prétendre à aucune indemnité.

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON » :
 - *noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)
 - *sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires (*)
Dans l'encart « COMMENTAIRE » :
 - *préciser le pèlerinage et si le règlement correspond à un acompte ou un solde
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données



Service des pèlerinages

Église catholique en Finistère

IM029110034



IM035100040